



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE TITRES DE D'ACCES AUX ACTIVITES LUDIQUES



ESPACE DE LOISIRS GERE PAR :
STEM INTERNATIONAL
CAPITAL SOCIAL DE 100 000 €
SIEGE SOCIAL : 6 RUE MAURICE HUREL - 31500 TOULOUSE
NUMERO TVA INTRACOMMUNAUTAIRE: FR04 819 961 723
NUMERO D'INSCRIPTION RCS: 819 961 723 00031

EXPLOITANT DE L'ESPACE DE LOISIRS :
STEM HAUTACAM
STATION DU HAUTACAM 65400 BEAUCENS
TELEPHONE : +33(0)5 62 97 10 16 - PROMO@HAUTACAM.COM

CI-APRES DENOMME « L'EXPLOITANT »

ARTICLE 1 : GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres d'accès permettant l'utilisation des activités gérées par l'exploitant suivantes, ci-après nommées « activités ludiques » :

- Mountain luge
- Réalité virtuelle
- Déval Kart
- Déval Trott' - sherpa
- Zippy bike
- Tubing
- Tubby jump
- Mini quads
- Toboggans

Le client reconnaît avoir pris connaissance lors de l'acquisition d'un titre d'accès auprès de l'exploitant, des présentes conditions générales de vente et d'utilisation et déclare expressément les accepter sans réserve et sans préjudice des voies de recours habituelles. Il appartient au client de s'informer sur les produits et les tarifs proposés (affichés aux points de vente de l'exploitant) et de sélectionner les plus avantageux pour lui.

Seule la dernière version française des conditions générales de vente et d'utilisation de titres d'accès aux activités ludiques version applicable au 1^{er} juillet 2023 fait foi.

Le personnel ne pourra être tenu pour responsable des choix du client.

1.1 PROPRIETES INTELLECTUELLES :

Le client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droits d'auteurs et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de l'exploitant.

ARTICLE 2 : TITRES

Les titres proposés sont des tickets / cartes et ne sont utilisables que sur le Hautacam ou au sein des structures partenaires pour lesquelles ils ont été émis.

Sur chaque ticket / carte est enregistré un titre d'accès à une ou plusieurs activités ludiques.

L'utilisateur doit être en possession de son ticket / carte pour présentation à la borne pour chaque descente effectuée.

Tous les tarifs publics de vente sont affichés aux points de vente de la station et consultables sur le site : www.hautacam.com. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

2.1 LES SUPPORTS :

Les titres d'accès sont délivrés sur les supports gratuits suivants :

2.1.1 Support papier

Les supports papier sont utilisés pour la délivrance de titres d'accès unitaires. Ils sont vendus en caisse et utilisables une seule fois.

2.1.2 Support plastifié multidescente / multiactivité

Les supports papier plastifiés sont utilisés pour la délivrance de titres d'accès multiples. Il s'agit d'un support sur lequel est enregistré une somme d'argent donnant droit à plusieurs descentes et/ou plusieurs activités. Ils sont vendus crédités en caisse. Ils sont utilisables jusqu'à la fin de la consommation de la somme créditée.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE TITRES DE D'ACCES AUX ACTIVITES LUDIQUES



ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EMISSION, VALIDITE DES TITRES D'ACCES, MODALITES D'UTILISATION

3.1 VALIDITE DES TITRES

Les titres d'accès sont non nominatifs et non consécutifs. Ils sont valables pour une durée de 365 jours à compter de la date d'édition en caisse.

Un titre d'accès unitaire, délivré sur support papier, donne droit à une descente sur l'activité indiquée sur le titre.

Une carte multidescente / multiactivité donne droit, durant sa période de validité, à l'accès aux activités dans l'ordre que le client choisit librement mais sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

L'accès aux activités se fait sous réserve des conditions météorologiques, d'enneigement ou conjoncturelles. L'exploitant se donne le droit de stopper les activités à tout moment, si les conditions l'exigent.

3.2 MODALITES DE PAIEMENT

Toutes les délivrances d'un titre donneront lieu à un paiement du tarif correspondant.

Les paiements sont effectués en euros :

- soit par chèque tiré sur un compte bancaire français, émis à l'ordre de l'exploitant,
- soit en espèces,
- soit par carte bancaire acceptée par l'exploitant,
- soit par chèques vacances,
- soit par Shop mon chèque.

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité sera exigée. A partir de 100€, la présentation de 2 pièces d'identité sera exigée.

3.3 JUSTIFICATIFS DE VENTE

A la demande du client, il pourra être délivré, quel que soit le support utilisé, un reçu sur lequel figure, pour une transaction unique, la date, le nombre de produits achetés, un détail sommaire de ces produits, son numéro de support, le prix total hors taxe de la transaction et le montant total de la TVA.

ARTICLE 4 : UTILISATION DES TITRES D'ACCES

Tout usager est contrôlé au départ des activités ludiques, au préalable de chaque descente. Il doit être porteur d'un titre d'accès en cours de validité.

4.1 SUPPORT PAPIER

Le client devra présenter le code barre de son titre d'accès unitaire auprès du lecteur automatique de contrôle d'accès de l'activité.

4.2 CARTE MULTIACTIVITE / MULTIDESCENTE

Le client devra présenter sa carte multiactivité/multidescente auprès du lecteur automatique de contrôle d'accès de chaque activité.

La déduction du montant correspondant à l'activité sera automatique. Le prix des activités est affiché aux points de vente de la station et consultable sur le site : www.hautacam.com.

4.3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Certaines activités requièrent des conditions physiques ou d'âge, nécessaires à leur pratique. Le client en sera informé, devra en prendre connaissance, les accepter et les faire connaître à l'ensemble des participants qui l'accompagnent.

ARTICLE 5 : CLAUSES SPECIFIQUES

5.1 FRAUDE- ABSENCE DE TITRE D'ACCES OU TITRE NON VALIDE

L'usager présentant un titre d'accès non conforme se verra interdire l'accès aux activités ludiques.

5.2 PERTE – DESTRUCTION – VOL

En cas de perte ou de vol du titre d'accès, les titres trouvés seront centralisés à la billetterie principale de l'exploitant.

Tout titre d'accès perdu ou volé ne pourra, quelles que soient les preuves produites, être remplacé ou remboursé du fait que l'identification du titre ne peut se faire.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE TITRES DE D'ACCES AUX ACTIVITES LUDIQUES



5.3 FORFAITS PARTIELLEMENT OU NON UTILISES

Puisque non nominatifs et valables pour un an, les titres d'accès ne seront **ni remboursés ni échangés** s'ils ne sont pas utilisés avant échéance.

5.4 MALADIE OU ACCIDENT

Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres d'accès pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle quelle que soit la somme créditée sur la carte.

5.5 ARRET DES ACTIVITES LUDIQUES/ ALEAS METEOROLOGIQUES

Seul un arrêt complet de plus de deux heures de l'ensemble des activités ludiques peut donner lieu à un dédommagement du préjudice. Le client devra, pour en bénéficier, se présenter à la billetterie de l'exploitant muni de son ou titres d'accès émis lors de l'achat. Le dédommagement peut prendre la forme suivante :

- Un remboursement au prorata des consommations déjà utilisées

L'usager ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

L'exploitant ne peut être tenu pour responsable des conditions météorologiques rencontrées lors de l'utilisation du titre d'accès. Il est de la responsabilité de chaque client de se renseigner sur les conditions climatiques et de visibilité par tous les moyens mis à sa disposition (Sites Internet et Réseaux Sociaux et Applications Météo- Météo France, Météo Blue, Météo Ciel, etc...).

5.6 PREJUDICE MATERIEL OU PHYSIQUE SUR LES ACTIVITES LUDIQUES

En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par les activités ludiques de la station, l'usager doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'exploitant afin d'effectuer les démarches nécessaires.

5.7 RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée à l'exploitant dans un délai maximum de 14 (quatorze) jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante :

**STEM HAUTACAM
Station du Hautacam
65400 BEAUCENS**

ARTICLE 6 : RESPECTS DES REGLES DE SECURITE

Tout titulaire d'un titre donnant accès aux activités ludiques est tenu de respecter les règles de sécurité, notamment les règlements de police et les pictogrammes au départ des activités ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'exploitant sous peine de sanction.

L'utilisateur serait jugé seul responsable si les consignes n'étaient pas respectées.

ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'ensemble des informations qui est demandé par l'exploitant pour la délivrance d'un titre d'accès est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires venaient à faire défaut, l'émission du titre ne pourrait avoir lieu.

Ces données sont collectées à des fins de gestion, de contrôle des titres d'accès et statistiques.

Concernant les titres personnalisés, ils sont également collectés à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres d'accès. Ces données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

Ces données font l'objet d'un traitement informatisé également destiné à la gestion commerciale et promotionnelle de STEM HAUTACAM. Les destinataires des données sont : le service commercial et la direction de STEM HAUTACAM. Ces données seront sauvegardées pour une durée de 3 ans à partir de leur réception. Vous pouvez demander à consulter vos données à caractère personnel que nous gardons, les modifier ou les supprimer en nous contactant par mail à promo@hautacam.com.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 7 octobre 2016, le titulaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en nous contactant par mail à promo@hautacam.com ou en écrivant à l'adresse suivante :

**STEM HAUTACAM
Station du Hautacam
65400 BEAUCENS**

Responsable du traitement : STEM HAUTACAM, Station du Hautacam

Finalités des traitements : Billetterie, contrôle d'accès, gestion des fichiers de clients et de prospects, gestion commerciale, statistiques. En application de l'article 90 du décret n°2007-451 du 25/03/2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande écrite auprès du service susvisé.